Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 23 (1932)

Artikel: L'éducation civique

Autor: Bolle, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-111957

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'éducation civique.

FORMER DES CITOYENS

CE QUE DOIT ÊTRE AUJOURD'HUI L'ÉDUCATION CIVIQUE

Le « Citoyens, tous aux urnes » des campagnes électorales retentit depuis longtemps dans une atmosphère civique déconcertante. L'indifférence, l'incompétence, la démagogie, les compromissions de la politique créent un état d'esprit qui inquiète à juste titre ceux qui ont la responsabilité de l'éducation civique de la jeunesse. Et comme si cela ne suffisait pas, la crise mondiale est venue, entraînant l'effondrement des valeurs économiques, des valeurs morales, mettant le monde sens dessus dessous, ébranlant jusqu'aux assises même des Etats. Le microbe qui altérait déjà la santé du corps électoral devait trouver un terrain mieux préparé encore... Il y a bien une crise civique.

I. La crise civique.

1. SES MANIFESTATIONS

Est-il besoin d'insister ?

Des scrutins importants amènent aux urnes, dans certains cantons, des contingents d'électeurs qui représentent à peine le cinquante ou le soixante pour cent du total des électeurs inscrits. Mélancoliquement, les journaux du lendemain font cette réflexion toujours la même : « Que pensent donc les X mille électeurs qui sont restés à la maison ? »

On ne se dérange en masse, — et encore, — que lorsque des intérêts matériels immédiats sont en jeu. La votation du 3 décem-

bre 1922 sur le prélèvement sur les fortunes, qui a mobilisé plus du 90 % du corps électoral et qui mettait aux prises, — on peut le reconnaître en toute objectivité, — l'égoïsme capitaliste et l'égoïsme prolétarien, en est un exemple très frappant. On pourrait en citer d'autres. Des électeurs en grand nombre semblent à peine se douter que l'Etat les charge de se prononcer pour lui sur les grandes questions à l'ordre du jour. Peu leur importe tant de confiance.

L'indifférence civique est plus spécialement inquiétante chez les jeunes qui concentrent leur intérêt sur toutes les activités imaginables, sauf sur les choses de la république. C'est à peine si les partis parviennent ici et là à constituer de petits noyaux de jeunes, très actifs il est vrai, mais qui n'intéressent qu'une infime minorité de la jeunesse. Qu'a donc fait la politique pour tomber à ce point en disgrâce chez ceux qui seront la force de demain?

Il est en outre décevant de constater que trop souvent le citoyen ne fait pas l'effort nécessaire pour se renseigner sur l'objet d'une consultation populaire. Il vient au scrutin pour obéir au parti, à peine au courant de la question, n'ayant pas eu le moindre souci de chercher à connaître les arguments invoqués par les partisans et par les adversaires du projet soumis au peuple. Qu'il s'agisse d'une loi un peu compliquée et vous pouvez affirmer que le cinquante pour cent des votants s'est prononcé pour ou contre, sans connaître les dispositions principales du texte, obéissant à un mot d'ordre, à un sentiment, à un parti pris parfois. On dira pourtant : « Le peuple a parlé! »

Notre démocratie suisse a certainement connu de tout temps ces défauts inhérents au régime; mais il semble qu'à aucun moment la chose publique n'ait essuyé une désaffection pareille à celle de notre époque. Il serait injuste pourtant d'en accuser le seul citoyen. Celui-ci, qu'il soit pris isolément ou collectivement, n'encourt pas toute la responsabilité de cette situation déplorable. Des causes qui sont bien de notre époque et qu'il faut maintenant examiner constituent pour l'ensemble du corps électoral de véritables circonstances atténuantes.

2. SES CAUSES.

a) Les difficultés économiques.

Le hasard veut que cette étude paraisse au moment où, dans toutes les couches de la société, les préoccupations pour le pain sont lancinantes au point qu'elles peuvent absorber l'individu tout entier. Ceux qui ne sont pas directement atteints par la crise économique participent à l'angoisse générale, parce qu'ils ne savent ce que demain laissera subsister de leur situation. Quoi d'étonnant dès lors à ce que l'accomplissement du devoir civique passe au second plan ? Il serait logique pourtant qu'au moment où l'Etat s'ingénie à procurer à nos populations des occasions de travail et à s'assurer des ressources qui lui permettent de faire face aux difficultés tragiques de l'heure, ceux qui en souffrent lui vouent un intérêt redoublé. Il n'en est rien, parce que les cœurs sont aigris, parce qu'il faut penser à autre chose, parce que les énergies qui restent sont tendues vers d'autres soins.

Cette cause occasionnelle de la crise civique n'est d'ailleurs mentionnée ici que pour mémoire. Elle ne saurait nous alarmer. Ce temps passera, laissant derrière lui, bientôt espérons-le, les heures sombres où l'on n'aura pensé qu'à son propre malheur.

b) L'étatisme économique.

Une autre cause d'altération de la vie civique, — plus grave, celle-ci, parce qu'elle a poussé déjà des racines profondes, — c'est l'extension excessive des compétences économiques de l'Etat. Loin de moi l'idée de faire ici de la polémique. J'admets qu'on peut en toute objectivité être un étatiste sincère et convaincu; il y a eu tant d'initiatives infructueuses, tant d'efforts inutiles, tant d'organisations stériles qu'on en vient, par instants, à regarder avec une certaine vénération vers cet organisme dont la stabilité semble éprouvée et qui paraît voué mieux qu'aucun autre à comprendre et à satisfaire les besoins de l'individu.

Qu'on prenne garde toutefois de ne pas se laisser dicter une attitude par la détresse de notre temps. La peur est mauvaise conseillère. Si l'Etat a dû être une espèce de providence terrestre en une époque de sauve-qui-peut, on ne saurait, sans danger pour la vie civique d'une démocratie, prolonger en temps normal ce régime exceptionnel qu'il ne faut considérer que comme un pis aller.

Faire de l'Etat un négociant, un industriel, un assureur, le laisser devenir le maître de la vie économique, c'est dénaturer dangereusement les combats civiques. Au lieu d'être, normalement, des luttes pour les idées et pour les principes, ils deviendront des batailles rangées pour le pain et pour les gros sous. Le citoyen n'est plus guère appelé aux urnes que pour résoudre des problèmes où son intérêt personnel est directement en jeu. Il devient alors de plus en plus difficile d'exiger de lui qu'il s'élève à la hauteur de l'intérêt général.

Ne pouvons-nous pas déjà, à l'appui de cette manière de voir, nous fonder sur toute l'expérience de ces dernières années : prélèvement sur les fortunes, initiative douanière, monopole du blé, régime des alcools, assurance vieillesse, questions d'impôts (dans les cantons), etc., etc. ? Son bulletin de vote dans une main, son porte-monnaie dans l'autre, l'électeur a pu se demander, lors de chacun de ces scrutins : « Qu'est -ce que cela va me coûter, me rapporter ou m'épargner si je vote oui ?... Et si je vote non ?!»

Qui oserait prétendre que cette habitude contribue à l'édification ? Ou qu'elle développe les vertus civiques ? Ou qu'elle relève le niveau de la politique ?

Bien plus. L'Etat, toujours plus chargé et toujours plus encombré, légifère à grande allure et à bouche que veux-tu. Il exige de ses députés aux Chambres fédérales le sacrifice de trois et quatre mois chaque année. Il y a des sessions ordinaires, extraordinaires, et... « tout à fait extraordinaires », telle, celle de juillet 1932, qu'on ne savait plus comment désigner! La politique devient un métier auguel il faut presque se vouer totalement. On ne trouvera bientôt plus de députés aux Chambres fédérales en dehors des professionnels de la politique, et pour être sûr d'avoir les hommes compétents, on les choisira en grande partie dans les milieux économiques; ils se rendront alors à Berne chargés de défendre les intérêts économiques qui leur sont confiés; et notez bien qu'ils manqueraient à leur devoir s'ils ne le faisaient pas, car les autres, eux aussi, défendront leurs intérêts de classe, âprement et avec obstination. C'est la logique du système qui le veut, et personne ne saurait leur en vouloir.

Par la force des choses donc, les luttes manquent d'élévation.

Au lieu d'accomplir sa mission qui est de sauvegarder les intérêts généraux et les intérêts supérieurs, la politique se confond avec l'économique qui vise à sauvegarder les intérêts particuliers et matériels.

Cet état de choses entraîne la constitution nécessaire des partis économiques. Il favorise la démagogie, celle de droite, celle de gauche, celle du centre ; il en faut un peu partout, sinon les électeurs ne suivraient pas les chefs. En dehors de la défense des intérêts de telle ou telle classe économique, les campagnes électorales font rarement surgir des programmes politiques cohérents.

Il semblerait que ce régime ne dût pas durer. Il ne se maintient guêre que par les combinaisons, les marchandages, par les compromis. Selon les circonstances, les intérêts de tels et tels groupes se conjuguent avantageusement; plus tard ce sera telle autre combinaison qui l'emportera. Il n'est pas jusqu'aux nominations aux plus hautes charges de la magistrature fédérale qui ne soient rendues possibles qu'à la faveur de ces alliances.

Le peuple ne se rend pas toujours compte que ce système est devenu inévitable depuis qu'il y a interpénétration aussi complète de la politique et de l'économique; et les critiques pleuvent contre la politique, conséquemment contre les autorités, enfin contre la patrie à laquelle on ne voue plus le meilleur de soi-même. Il ferait bon trouver plus d'idéal, plus de grandeur, un souffle plus pur dans les luttes civiques. Si ce fondement moral lui fait défaut, peut-on reprocher aux jeunes de bouder et à d'autres de devenir indifférents?

Il ne m'appartient pas d'indiquer les remèdes qui permettront de restreindre les compétences économiques de l'Etat. Je voudrais me borner ici à des constatations et faire comprendre que l'éducation civique de la jeunesse sera rendue plus difficile aussi longtemps que subsistera le régime politico-économique actuel.

c) Les déficits de l'instruction civique.

Peut-on s'étonner enfin qu'il y ait crise civique lorsqu'on sait ce qu'est parfois la préparation du futur citoyen à l'école ?

J'ai connu des jeunes gens qui sont arrivés au baccalauréat sans avoir reçu de leçons d'instruction civique proprement dite. Il existe des collèges classiques et des progymnases où l'on entre deux ans avant la fin de la scolarité primaire et dans lesquels l'instruction civique n'est qu'un enseignement accessoire de l'histoire, rudimentaire et occasionnel. Les jeunes gens qui sortent de ces classes appartiendront pourtant à l'élite intellectuelle du pays!

Quant à l'instruction civique à l'école primaire, si j'en crois des témoignages dignes de foi provenant de divers cantons suisses, elle est souvent encore donnée d'une façon scolastique, avec le souci de faire acquérir à l'enfant un bagage de connaissances théoriques qu'il emmagasine péniblement, au cours de leçons arides et ingrates. Le fait provient tantôt du manuel en usage, tantôt du maître lui-même, qui ne voue pas personnellement à cet enseignement l'intérêt qu'il mérite. Rien pourtant ne saurait être plus vivant que l'instruction civique. Je crois que, sous l'influence du manuel de Numa Droz et de la vie politique du siècle dernier, dès 1874, on vouait autrefois à cette branche un intérêt beaucoup plus marqué qu'aujourd'hui.

Mais je m'en tiens ici à cette constatation négative, pour noter une des causes du mal dont souffre notre démocratie. C'est dans la troisième partie de cette étude que j'examinerai le côté constructif du problème.

3. Ses conséquences.

La crise civique a pour conséquence, c'est fatal, le mauvais fonctionnement de l'appareil démocratique.

La démocratie est, de tous les régimes politiques, celui qui fait le plus confiance à l'homme. La valeur et la dignité de la démocratie dépendent de la valeur personnelle des individus qui la composent. Il est donc évident que si la qualité du citoyen s'altère, si son aptitude à concevoir les nécessités de la vie collective diminue, le préjudice causé à l'ensemble s'accroît et peut exposer l'Etat lui-même à un danger réel.

Il est inutile d'insister.

Ne méconnaissons pas l'importance d'une des conséquences de la crise civique : le découragement qui peut gagner les hommes chargés des responsabilités. L'incohérence des idées, la difficulté de discerner dans les courants populaires les lignes d'une politique, l'obligation de tenir compte des préoccupations de tous et l'impossibilité de demeurer au-dessus de la mêlée rendent leur tâche extrêmement périlleuse : la confiance, dans la démocratie, est nécessaire entre le peuple et les autorités. S'il est vrai que les bons chefs font la bonne troupe, la réciproque est juste aussi. L'éducateur ne manquera pas l'occasion de toucher ce point du problème civique.

Il ne faudrait certes pas voir dans le rejet par le peuple d'un projet de loi ou d'une revision constitutionnelle un acte de méfiance ou de mécontentement. Presque toutes les grandes questions de la politique suisse, depuis 1848, ont dû faire l'objet de deux et même parfois de trois scrutins populaires : unification du droit, centralisation militaire, banque d'Etat ou banque nationale, assurance maladie et accidents, représentation proportionnelle, question du blé, problème de l'alcool, etc. Une première campagne a régulièrement fait surgir des critiques dont les autorités ont tenu compte lors de l'élaboration d'un second projet. Un vote négatif a donc eu la plupart du temps un caractère constructif.

Il n'en a pas été de même, pourtant, lors de la dernière votation sur l'assurance-vieillesse et survivants. Personne n'a pu envisager la moindre esquisse équilibrée d'un contre-projet. Si le fait tient pour une part à la complexité du problème, il n'en est pas moins dû aussi à la crise civique qui marque notre temps de désarroi; obligés de courir au plus pressé, il nous est, semble-t-il, interdit de penser à construire avant qu'une architecture nouvelle et des matériaux de qualité nous le permettent. Ce verdict populaire me paraît donc avoir eu un caractère purement négatif, sans plus, et, à ce titre, il est assez décevant pour notre démocratie actuelle.

On se rendra compte avec plus de netteté des conséquences de la crise civique, on en trouvera plus aisément aussi le remède, si l'on s'affranchit de la conception que le peuple s'est peut-être faite trop longtemps du rôle du citoyen. La conquête des droits civiques fut un tel triomphe qu'on s'est habitué à considérer trop exclusivement le citoyen comme titulaire de droits et de privilèges. C'est l'homme libre, celui qui a le droit de désigner les autorités qui lui conviennent et de dire oui ou non, selon son bon plaisir, aux projets émanés du pouvoir législatif. Les autres pays ont, par en haut, un souverain, le roi, qui dit oui ou non selon qu'il lui plaît; nous Suisses, nous avons un souverain par en bas : c'est nous qui commandons!!

Cette manière d'envisager le problème était, — est peut être

encore, — si générale, que lorsque le féminisme a surgi, il a fondé toutes ses revendications sur l'argument de justice : Nous, les femmes, ces droits-là nous les voulons aussi!

L'idée qu'on se fait ainsi du rôle du citoyen est fausse, parce

qu'elle ne considère que la moitié de la question.

Le citoyen est l'individu jugé digne, oui, mais aussi chargé de

remplir une fonction.

Considéré sous cet angle, le problème de l'éducation civique prend un aspect quelque peu différent. Il vaut donc la peine de consacrer un chapitre à la fonction civique.

II. La fonction civique.

1. SON OBJET.

L'Etat est un être vivant. Il naît. Il a des besoins. Il se transforme. Il a une volonté. Il parle. Il commande. Il obéit aussi. Il meurt.

Puisque, comme l'individu, il a une volonté, il doit l'exprimer. Dans la monarchie, le monarque dit seul, en dernier ressort, la plus haute volonté de l'Etat. Dans la république, c'est le parlement. Dans la démocratie c'est le peuple.

La plus haute volonté de l'Etat, contenue dans la constitution, ne peut s'exprimer que par l'organe désigné par l'Etat lui-même. En démocratie, le citoyen est donc l'organe chargé d'exprimer

cette volonté suprême.

Organe de l'Etat, chargé d'une mission par ce dernier, il ne peut naturellement l'accomplir que dans l'intérêt de l'Etat lui-même. Certes, on ne peut exiger que le citoyen fasse totalement abstraction de son intérêt personnel; mais il ne doit y avoir égard qu'en fonction de l'intérêt général. La démocratie fait donc à l'homme une confiance considérable. Elle l'investit de la fonction de parler pour elle.

C'est bien, en effet, une fonction, c'est-à-dire un complexe de droits et de devoirs. N'y est appelé que celui qui en est digne, afin qu'il s'acquitte de sa tâche au mieux des intérêts qui lui sont

confiés.

Il me plaît de remonter à l'origine latine du mot fonction, au verbe « fungi », s'acquitter.

La tâche d'électeur ne saurait être confiée qu'à celui qui est qualifié.

2. La qualification nécessaire.

Mes lecteurs sont priés de se persuader que je n'ai pas eu la moindre intention de faire de l'ironie en écrivant cette dernière phrase. Certes j'entends les objections, les remarques déplaisantes, mais souvent justes, sur le suffrage universel; je mesure le saut qui existe entre le rêve et la réalité. J'entends aussi ces dames du suffrage féminin. J'entends tout.

C'est bien pourtant le souci d'avoir des citoyens qualifiés qui a guidé le législateur, lorsqu'il a décidé que tout Suisse âgé de vingt ans révolus est électeur, pourvu qu'il ne soit pas privé de sa qualité de citoyen actif par la loi du canton où il a son domicile. Dans l'impossibilité de faire passer un examen au candidat citoyen, on a procédé par généralisation, d'une façon peut-être simpliste, mais le système ne s'est pas révélé si mauvais, puisqu'aucun changement n'y a été apporté depuis 1848. Au contraire, les droits et les tâches de l'individu investi de la qualité de citoyen dès la première constitution de notre Etat fédératif n'ont fait que s'étendre dès lors.

On a pensé, et on pense toujours que le jeune homme reçoit, par l'école, une préparation suffisante et que le libre jeu de nos institutions démocratiques lui confère rapidement la maturité qui lui est nécessaire pour faire un bon citoyen.

Mais précisément, lorsque la crise civique s'accentue, lorsqu'on se rend compte de l'importance de la fonction confiée au citoyen, ceux qui ont des responsabilités d'éducateurs de la jeunesse doivent mettre tout en œuvre pour que le pays ne soit pas déçu de ceux qu'on lâche dans la carrière à l'âge de vingt ans. Ceci fera l'objet de notre troisième chapitre.

L'intérêt de l'Etat démocratique est donc d'avoir des citoyens qualifiés, afin d'être assuré du meilleur rendement possible de ce rouage primordial de son organisme, tout comme l'usine doit avoir un personnel qualifié pour obtenir la production maximale, en quantité et qualité.

La question pourrait donc se poser, — elle est posée, en fait, — de savoir si le corps électoral gagnerait en qualification par l'apport du suffrage féminin ou par l'institution du droit de vote familial accordant au chef de famille autant de voix qu'il a de bouches à nourrir.

Ma tâche n'est pas ici d'étudier ce double problème. J'aimerais seulement, pour bien faire pénétrer cette idée que l'exercice du droit de vote est une fonction, démontrer que c'est sous ce seul angle que de telles questions doivent être examinées.

Les féministes commettent une erreur qui leur est préjudiciable à eux-mêmes lorsqu'ils cherchent à convaincre leurs adversaires

en brandissant l'argument de justice.

Quand vous appelez quelqu'un à une fonction, vous ne vous demandez en général pas s'il est juste d'y placer X ou Y. Si vous procédiez ainsi, vous risqueriez de compromettre l'exercice de cette fonction, car si X a peut-être plus de droits à y être appelé, par les années de service, par exemple, Y est peut-être plus compétent et l'exercera mieux.

S'il fallait se placer sur le terrain de la justice, dans le domaine qui nous occupe ici, il faudrait dire non seulement : « il est injuste de priver la femme des droits civiques », mais aussi : « il est injuste qu'un célibataire qui n'a pas de charges de famille reçoive autant de droits électoraux qu'un homme marié », ou encore, qu'un mari sans enfants en ait autant qu'un père de six enfants, ou encore, qu'un homme qui paie 1000 fr, d'impôt à la communauté soit simplement l'égal de celui qui paie cent sous, etc.

Si l'électeur accomplit une fonction, c'est la question d'utilité et non celle de justice qui se pose. Il est utile, pour l'exercice de la fonction, d'y appeler celui qui y est préparé, celui qui possède la qualification requise.

Sans pertinence est aussi la comparaison fréquemment faite entre la Suisse et les autres pays qui ont réalisé l'égalité des droits civiques aux hommes et aux femmes. Prendre prétexte de cette situation pour dire : « Accordons donc, en Suisse également, les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes », c'est vouloir tenter d'un coup chez nous une expérience qu'aucun pays n'a jamais faite. En effet, aucun État n'accorde même aux hommes le droit de voter par oui ou par non ; les citoyens n'y possèdent que le droit d'élire, c'est-à-dire un droit restreint, qui ne s'exerce qu'à intervalles assez espacés. Accorder, par sentiment de justice, l'égalité civique aux femmes et aux hommes en Suisse, ce serait conférer à ces dames l'exercice d'une quantité de droits que les hommes eux-mêmes ne possèdent dans aucun pays. L'argument d'utilité, qui pose celui de qualification, oblige alors à se demander : La femme suisse est-elle préparée sans autre

à l'exercice d'une fonction aussi étendue ou ne serait-ce pas adopter brusquement un régime de gavage qui ne profiterait ni à la femme ni au pays ?

En revanche, étudié sous cet angle, le problème devient plus clair et permet d'envisager des solutions plus logiques. Il se

posera ainsi:

Ne serait-il pas utile pour la femme elle-même qu'elle participât dans une certaine mesure à la vie publique? N'élargirait-on pas son horizon, ses connaissances, sa compréhension de la vie? Ne la préparerait-on pas mieux ainsi à sa tâche d'éducatrice

et le pays n'en aurait-il pas lui-même profit ?

La démocratie ne retirerait-elle pas avantage d'une collaboration, dans le ménage de l'Etat comme dans le ménage tout court, de l'homme et de la femme? N'en serait-elle pas enrichie d'un plus grand nombre d'individualités conscientes, à condition que la femme demeure elle-même, qu'elle apporte au ménage public ce souci qu'elle met à ses propres affaires, cet esprit d'économie, cette intuition des choses, bref toutes les qualités qui sont en elle?

Si même on répond affirmativement à ces questions, on n'entreprendra pas une réforme révolutionnaire. On commencera par faire participer les filles à l'instruction civique, ce qui n'existe pas partout. On conférera peut-être aux femmes, pour débuter, le droit de vote en matière communale. On attendra le résultat des expériences faites avant d'aller plus loin et l'on se rendra compte si la femme est préparée à l'exercice de la fonction et si elle y convient.

Quoi qu'il en soit, je ne saurais assez mettre l'accent sur la nécessité qu'il y a de résoudre l'ensemble du problème de l'éducation civique en considération du but vers lequel il faut tendre : non pas conférer des droits, encore des droits et toujours des droits ; mais assurer à la démocratie l'exercice le plus parfait possible par les citoyens de demain de leur fonction d'électeurs.

III. L'éducation civique.

1. Former des caractères.

La rédaction de l'Annuaire ne m'a pas demandé une étude sur l'instruction mais bien sur l'éducation civique. Si cette troisième partie fait, ici et là, inévitablement allusion à l'enseignement proprement dit de l'instruction civique, je m'en tiendrai à ce qui doit être le but de l'éducation civique : former des caractères ou plus exactement des citoyens de caractère.

Au moment même où j'étais absorbé par mes réflexions sur ce sujet, a paru un remarquable article de M. le Dr R. de Saussure, à Genève, dans la *Feuille Centrale de Zofingue* de mai 1932¹. Je ne résiste pas à la tentation d'en reproduire ici l'introduction. L'article est intitulé : « La maturité du caractère ». Il sera lu avec fruit par tous ceux que la question intéresse.

«La fin du XIXe siècle, comme toutes les périodes de prospérité économique, a été une époque de rationalisation où les valeurs logiques, conventionnelles et intellectuelles l'ont emporté sur les sentiments. On attachait plus d'importance à une somme de connaissances qu'à la rectitude des réactions affectives. Il en est résulté d'une part des forts en thèmes, souvent inaptes à se débrouiller dans les difficultés de la vie, et d'autre part des individus sans scrupule qui ne pensaient qu'à amasser ou à jouir. Certes, entre ces deux extrêmes il y avait des exceptions, mais cette orientation de la pensée, surtout sous l'empire des conditions économiques nouvelles (les crises de l'après-guerre), devait fatalement conduire à une crise du caractère.

» S'il y a un tel désarroi dans les générations qui sont appelées à mûrir dans cette période troublée où les valeurs de l'avant-guerre se heurtent à toutes les idées nouvelles de l'après-guerre, c'est que les éducateurs de cette époque ont eu à cœur de donner à leurs élèves un bagage intellectuel, plus que des attitudes morales; or, dans la tourmente que nous traversons, la formation du caractère importe bien plus que l'étendue des connaissances.

» Mais comment former le caractère ? S'agit-il d'incruster dans les habitudes de l'enfant un certain nombre de préceptes, de règles, de dogmes religieux ? Non, dans une époque troublée

¹ Feuille Centrale de Zofingue, nº 8, mai 1932. Administration: 2, Av. de Warens, Genève. Prix du numéro: 1 fr.

comme la nôtre, la vanité d'une morale formelle ressort plus que jamais. L'important n'est pas de pouvoir modeler son comportement sur une loi immuable à laquelle il suffit de se soumettre et d'obéir, l'essentiel est de pouvoir trouver en soi un jugement moral sain qui permette de s'adapter aux circonstances nouvelles. »

La formation du caractère importe bien plus que l'étendue des connaissances... Voilà un principe sain, dont s'inspire depuis longtemps la pédagogie moderne et qu'on ne saurait assez rappeler et appliquer dans la tourmente sans précédent qu'il nous est donné de vivre.

Si, dans la lutte pour l'existence telle qu'il faut la mener aujourd'hui, le second principe énoncé par M. de Saussure à la fin de la citation qui précède constitue une recette précieuse, il pourrait servir de guide à tous ceux qui assument la responsabilité de l'éducation civique : trouver en soi un jugement moral sain qui permette de s'adapter aux circonstances nouvelles.

La marotte de l'étendue des connaissances théoriques et abstraites, en matière d'instruction civique, tenaille encore de nombreux maîtres. Malgré tous les conseils et tous les avertissements, il en est encore qui initient leurs élèves à la chose publique en commençant par leur faire apprendre par cœur une mauvaise définition de l'Etat. Puis ils passent aux trois pouvoirs et se perdent dans les détails de l'appareil judiciaire.

Nous n'avons pas été peu surpris, après avoir mis tous nos soins, M. Max Diacon et moi, à élaborer le manuel d'instruction civique à l'usage des écoles primaires du canton de Neuchâtel¹, après nous être ingéniés à partir de notions familières à l'enfant pour renvoyer au programme de la seconde année l'étude de l'Etat et de son organisation, pas peu surpris, dis-je, de constater, après un an d'usage du manuel, que certains maîtres dictaient encore à leurs élèves un cours reproduisant quelques sèches définitions et contenant, par surcroît, de flagrantes inexactitudes.

L'école primaire se doit naturellement de donner à nos enfants un minimum de notions civiques. Mais le bagage des connaissances peut n'être pas considérable. Que l'enfant connaisse, en sortant de l'école, l'existence des trois pouvoirs, la dénomination

¹ Manuel d'instruction civique , Dr A. Bolle et Max Diacon; éditeur, Imprimerie Sauser, La Chaux-de-Fonds, 1929.

et la fonction essentielle de chacun d'eux, leur mode d'élection, et cela pourra suffire jusqu'au moment où la pratique lui en apprendra davantage. A côté de cela, par des exercices appropriés, bien à la portée des enfants, choisis dans le cadre de leurs intérêts psychologiques, on favorisera, grâce à ce travail personnel de l'élève, l'acquisition de quelques autres notions précises qui leur rendront vivante l'activité civique déployée autour d'eux. En effet, ayant, par ces exercices pratiques (voir ceux qui sont proposés par notre manuel), compris déjà ce qu'est la solidarité, le besoin d'organisation, la loi et la constitution, dont ils auront vu les textes, ayant compris aussi la situation de l'individu dans la famille et dans la société, vu des locaux de vote, lu des affiches électorales et des bulletins de vote, demandé au maître, avec cette curiosité qui les caractérise, les explications destinées à les éclairer sur tel ou tel point, les enfants auront déjà vécu en petit la vie civique et ne seront nullement dépaysés, lorsqu'ils seront, après la fin de leur scolarité et avant de devenir électeurs, des témoins des grandes manifestations politiques. Ils seront ainsi pourvus d'un bagage bien suffisant de connaissances. L'intérêt qu'ils auront pris aux exercices pratiques, auxquels nous attachons une valeur considérable autant qu'à ceux de grammaire ou d'arithmétique, les poussera plus tard à en apprendre davantage par eux-mêmes. Ils reprendront alors, si cela leur convient, le texte même du petit manuel, le reliront avec plus de maturité d'esprit, et ce que le manuel ne donne pas, ils auront cent occasions de se l'assimiler par ailleurs si vraiment la curiosité les pique.

Voilà donc nos jeunes gens avec l'esprit suffisamment meublé pour pouvoir remplir leur devoir civique, peut-être même avec un cœur bien préparé, s'ils ont pris quelque plaisir aux leçons d'instruction civique. Pour autant, ils ne seront pas encore des citoyens de caractère, de ceux sur lesquels la démocratie doit

pouvoir compter.

Parmi les vertus de l'homme, quelles sont celles qu'il faut chercher à inculquer au citoyen pour qu'il acquière ce jugement moral sain qui lui permettra de s'adapter aux circonstances nouvelles et d'accomplir en même temps du bon travail dans l'intérêt du pays?

Je ne crois pas me tromper en attachant un prix particulier aux trois aspects suivants du caractère :

Nous devons avoir des citoyens conscients d'eux-mêmes, indépendants, désintéressés.

2. Des citoyens conscients d'eux-mêmes.

Je me laisse ici guider à nouveau par M. le Dr de Saussure, dont je cite quelques extraits :

« Il y a toujours un grand nombre d'esprits conformistes qui se représentent qu'il n'existe qu'une attitude vraie, celle qui se plie devant la pensée collective, c'est-à-dire la morale traditionnelle. Or, cette attitude implique l'immuabilité, elle est la négation du progrès... »

« Notre siècle est plein de haine, de formalisme, de points de vue conventionnels, qui doivent disparaître, et seuls ceux qui se placent au-dessus de la pensée collective peuvent faire triompher le progrès. Mais les vérités nouvelles ne doivent pas découler d'un esprit de haine et de révolte. Elles doivent être une simple affirmation d'un sentiment sain.

» Pour agir sainement, il faudrait être certain que l'attitude qu'on prend en face d'une action est bien celle qui mène droit au but que l'on se propose. Or, nous voyons que tout en étant convaincus de la sincérité de nos attitudes, nous laissons s'infiltrer dans notre comportement une foule d'interventions qui se glissent à notre insu et qui n'ont rien à voir avec le but que nous poursuivons consciemment...

» Si l'on désire ajuster ses attitudes droit au but que l'on se propose, il importe avant tout de bien se connaître soi-même. Ici, Socrate, au travers des siècles, reste notre plus grand maître. Il avait réalisé que « se connaître soi-même » ne représente pas seulement une nécessité morale, mais que c'est une base indispensable pour parvenir à l'étude objective du monde extérieur.

Etablir une vue juste sur soi-même est un fait plus difficile qu'il ne paraît au premier abord. Notre psychisme est organisé de telle façon que nous cherchons à nous dissimuler une foule d'intentions... Cette dérivation est généralement le résultat de ce travail délicat où notre personnalité morale vient se greffer sur notre personnalité instinctive et égoïste. Notre personnalité morale se construit en grande partie par identification à l'un ou l'autre des parents. Cette identification est une sorte d'introjection de la personne aimée, d'incorporation de toutes ses idées. Ce processus se passe à notre insu. Il en résulte que nous avons fait nôtre une foule d'idées simplement par sentiment et non par réflexion...

Cette fixation affective à la pensée des ancêtres ou à la pensée collective est une des grandes causes du manque de souplesse que l'humanité apporte à l'adaptation aux conditions nouvelles...

» La difficulté, pour l'adolescent, est d'arriver à se connaître assez pour parvenir à éliminer tous les facteurs affectifs inconscients qui viennent vicier un raisonnement. Il faut, d'autre part, une attitude courageuse pour qu'il puisse soutenir un avis contraire à celui de ses aînés, sans crainte de les peiner, ni d'être en butte à leurs railleries...

» Il va sans dire que l'adolescent n'atteint pas de suite une rectitude de jugement, mais l'expérience et l'information seront pour lui des conseillères infiniment plus judicieuses que la soumission à l'autorité ou au sentiment. C'est par l'expérience qu'il arrivera à développer une originalité et une indépendance plus grandes. Pour cela, il faut aussi que le caractère reste perméable à l'expérience, c'est-à-dire que l'individu reste apte à reconnaître ses erreurs de jugement, que son amour-propre ne soit pas mis en cause... »

Après une série de développements, M. de Saussure conclut:

« La maturité de l'individu dépend de la conscience qu'un chacun a de lui-même. Seule cette clarté intérieure permet d'agir entièrement en fonction du but que l'on se propose. »

Il serait vain de chercher à donner une recette précise, là où les psychologues procèdent avec une extrême prudence. Il aura suffi de mettre sous les yeux de ceux qui ont la charge de contribuer à la formation des caractères de nos enfants les considérations de M. de Saussure qui font profondément réfléchir et qui nous révèlent clairement à nous-mêmes des choses dont nous avions vaguement l'intuition. Le pédagogue qui lira l'article dans son ensemble en tirera profit.

Un maître doué de sens psychologique pourra utilement, en respectant l'individualité de son élève, l'aider à se découvrir lui-même, à voir clair en lui et à tirer les meilleures leçons possibles des expériences que l'enfant est appelé à faire. Et c'est peut-être dans les leçons d'instruction civique que l'occasion sera la plus favorable pour le maître d'intervenir, puisqu'il lui sera donné sans doute de constater ici des cas frappants d'identification au père par incorporation de toutes les idées de ce dernier. La fixation affective à la pensée du père est fréquente en politique, soit que l'enfant adopte par affection, soit qu'il

combatte instinctivement les idées de son père pour avoir subi en maugréant l'autorité trop forte de ce dernier.

Quoi qu'il en soit, il y a le plus grand intérêt à ce que chaque individu prenne conscience de lui-même, de ses attitudes morales, de sa personnalité, des possibilités qui sont en lui. M. de Saussure estime qu'en face des détresses et des perplexités qu'éveille la crise mondiale actuelle, il est réconfortant de penser à ce réservoir d'énergie presque inépuisable qu'est la force psychique encore inemployée.

3. Des citoyens indépendants.

Cette exigence est en corrélation avec la précédente. Rien n'est plus décevant, dans les combats civiques, que les moutons de Panurge, les embrigadés qui exécutent servilement les ordres des chefs politiques dits les « meneurs ». Ces meneurs existent d'ailleurs dans tous les milieux politiques et sociaux.

Le jeune homme qui, dans le milieu familial, aura respecté et aimé ses parents par contrainte ou par devoir, finit par prendre une attitude passive, n'osant jamais faire valoir ses désirs, mais obéissant toujours à ceux de ses parents. Il transpose alors dans le milieu social l'attitude acquise ainsi dans le milieu familial. Il obéira toujours à des devoirs, souvent contradictoires, que lui imposeront les personnalités qui l'entourent. Il ne sera jamais indépendant, agira en fonction d'autrui, sera incapable d'opérer un choix par lui-même.

Ces individus sont une des plaies de la vie politique. Ce sont de mauvais citoyens.

Il est au pouvoir du maître d'instruction civique de contribuer à rendre ses élèves indépendants, à condition de se tenir lui-même sur le terrain de la plus parfaite objectivité. Un système pédagogique cher à mon collaborateur M. Max Diacon, est celui qu'il appelle la « thèse-discussion ». L'exercice consiste en ceci : le maître choisit un sujet de controverse : Le suffrage féminin, la suppression de l'armée, les barrières douanières, etc. Il l'inscrit au haut du tableau noir, puis il partage le tableau en deux moitiés par un trait vertical tracé au milieu. Il engage alors les élèves à lui dire leurs arguments pour et contre l'institution qui fait l'objet du débat. Il les inscrit au fur et à mesure qu'ils sont présentés, même dans la forme incorrecte ou gauche en laquelle les garçons se sont expri-

més. Il note à gauche les arguments pour, à droite les arguments contre. Il dirige, si besoin est, le débat, en suggérant des réponses. La plupart du temps, les enfants y apportent un intérêt passionné, se faisant l'écho, le plus souvent, de ce qu'ils ont entendu dans leur milieu familial. Le maître compare alors les arguments et cherche à dégager la leçon du débat, faisant comprendre sans peine qu'aucune question ne peut être tranchée d'une façon lapidaire et absolue, que toute théorie peut être défendue et combattue avec une entière sincérité; et il constate parfois que les enfants eux-mêmes en arrivent à des solutions moyennes assez bien équilibrées.

Il est évident que la personnalité du maître joue ici un rôle de premier plan. Un homme de parti pris pourrait, par ce moyen, exercer une fâcheuse influence sur ses élèves et violer le principe de la neutralité de l'école en matière politique et confessionnelle. C'est la raison pour laquelle le Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel a redouté que nous recommandions cet exercice dans la préface de notre manuel. Il a eu certes, pour cela, de bonnes raisons. Néanmoins, je ne crois pas commettre un impair en suggérant aux maîtres pondérés et objectifs le petit exercice en question. Il fait parfois revenir l'enfant de bien des préjugés et l'oriente vers une certaine indépendance de jugement.

Les questions soumises au peuple ne doivent-elles pas elles aussi être discutées à fond, à la lumière des arguments pour et des arguments contre, et finalement résolues dans l'intérêt général? Le garçon auquel il aura été donné de participer à des exercices du genre de ceux que je viens de signaler sera certainement mieux préparé à l'exercice consciencieux de son devoir civique et aura toutes les chances d'échapper à l'emprise des meneurs qui n'a pas toujours pour objectif les intérêts supérieurs de l'Etat.

4. Des citoyens désintéressés.

Cela devient un truisme de répéter que les intérêts particuliers doivent, en démocratie comme ailleurs, céder le pas devant l'intérêt général. Il faut bien cependant le proclamer de temps à autre, souvent même, en une époque de crise civique comme celle que nous avons dépeinte plus haut.

Gardons-nous pourtant de toute exagération et n'allons pas

jusqu'à prêcher aux citoyens le sacrifice pour l'amour du sacrifice. Notre flèche dépasserait le but.

Je trouve d'ailleurs ici encore des appréciations très intéressantes de M. de Saussure, qui vont nous permettre ensuite de nous préciser à nous-mêmes ce que nous entendons par des citoyens désintéressés.

» La maturité d'esprit consiste dans cette prise de conscience de ses intentions et dans l'élimination de tout ce qui ne correspond pas au but poursuivi. Nous pourrions formuler cette recherche d'un accord entre nos actes et nos sentiments par ce principe : « Il faut vivre en fonction de soi-même et non en fonction d'autrui.»

« Cette formule paraît égoïste au premier abord. En définitive elle revient simplement à établir la nécessité d'agir dans le sens où nos sentiments nous poussent et non pas par obéissance aux sentiments d'autrui.

» Un tel précepte n'implique nullement de laisser tomber avec mépris ou dédain ceux qui ne sont pas en accord avec nos propres vues ou nos propres sentiments. L'effort de comprendre autrui reste nécessaire, mais il ne faut pas le remplacer par un simple asservissement à la pensée d'autrui.

» Un sacrifice a une valeur s'il peut apporter un meilleur rendement à celui qui le fait, mais il reste vain s'il est une soumission passive et faite à contre-cœur. Il n'est plus alors l'affirmation d'une personnalité, mais la preuve d'une faiblesse. »

Cette conception, qui peut paraître paradoxale à première vue, s'accorde parfaitement avec la nécessité de garder pour seul objectif, en matière civique, l'intérêt général.

Si l'individu fait un sacrifice, sur l'autel de la patrie, il doit avoir le sentiment que ce sacrifice profitera à l'ensemble du corps dont il fait partie et qu'il en résultera ainsi pour lui, indirectement, un profit. Il se pourra que le préjudice qui lui est occasionné du fait du sacrifice consenti soit plus grand que le profit immédiat qu'il retirera de l'ensemble. Mais l'avantage qui découle pour lui comme membre de la communauté compense largement le léger déficit qui résulte de son geste.

Le sacrifice fait sans aucun profit pour son auteur laisse souvent chez lui une trace d'aigreur indélébile et ne porte pas de fruits. Au contraire, le sacrifice assuré d'un rendement du fait d'un acte de solidarité est générateur de joie.

L'éducateur fera comprendre aux jeunes qui lui sont confiés,

que grâce à nos institutions et à leur fonctionnement, tout ce qui profite à l'ensemble profite au citoyen pris isolément. C'est le principe même de la solidarité. Les exemples et les exercices abondent. L'assurance en particulier en est une illustration frappante.

La solidarité contient la formule même du désintéressement. En réalité, elle n'est pas autre chose que l'équilibre des égoïsmes.

Cette étude ne comporte pas de conclusion. Elle a pour seul but de faire réfléchir et discuter les responsables et ceux qui ont à cœur cette grave question jamais épuisée.

Je souhaite, en terminant, qu'après les effondrements, nous nous acheminions à grands pas vers une période de construction. Derrière les désastres, nous sentons venir un renouveau. L'éducation du jeune citoyen, elle aussi, va y participer, parce que tous les Suisses connaissent la valeur de leur héritage civique et veulent qu'après une période improductive, il enrichisse à nouveau la patrie de ses fruits.

La Chaux-de-Fonds.

Dr A. Bolle, avocat.